Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_04-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 06 – 04**
Décision du 18 juin 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **18 juin** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	12 juin 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 29 Votants : 33 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Ludovic LONCLE, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Jean-Marc LEVEQUE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Sylviane GUILLOT (pouvoir à Géraldine HARNOIS-MARTIN), Marie-Claude HELSENS (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sébastien CHANCEREL.

Marché TAD Enfance et Jeunesse 2026 - 2030 : choix du prestataire

Christophe REBULARD rappelle que conformément à ses statuts, le Pays de Châteaugiron Communauté est compétent pour l'organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1 et suivants du code des transports.

Il prend en charge les frais de transport des écoles primaires publiques et privées, des collèges publics et privés, des accueils de loisirs et des espaces-jeunes communaux du territoire vers les équipements communautaires, les manifestations intercommunales et les équipements culturels du territoire.

Une consultation a été engagée pour le renouvellement du marché de transport sur la période 2026-2030. Le cahier des charges prévoyait que le Pays de Châteaugiron Communauté puisse choisir une offre incluant la réalisation de 30 % des trajets par des véhicules utilisant des carburants alternatifs (électricité, biogaz, etc.).

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

Critères et sous-critères	**Pondération**
Prix	**40 points**
Organisation du service et moyens techniques mis en œuvre	**35 points**
• Organisation et compréhension du service (public concerné, gestion des réservations et des réclamations, procédure de prise en charge, suivi du marché, dispositions pour garantir la continuité des services et gestion les situations perturbées et incidents, pannes)	20 points
• Moyens matériels et entretien des véhicules	15 points
Démarche de développement durable et responsabilité sociale	**25 points**
• Performance environnementale (émissions de CO2 et autres polluants atmosphériques)	15 points
• Responsabilité sociale et prévention [sécurité, formations du personnel de conduite (hors règlementaire)]	10 points

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260618-D2026_06_04-DE

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 27 mai 2026, propose l'offre de la société RGO Mobilités, pour un montant estimé à 124 304€ HT par an, incluant la réalisation de 30 % des trajets par des véhicules utilisant des carburants alternatifs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de retenir l'offre de la société RGO Mobilités mentionnée ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Sébastien CHANCEREL